

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION INTERNAT RENTREE 2023 SECONDE

A RETOURNER AU FORMAT PAPIER A L'INTENDANCE AVANT LE MERCREDI 5 JUILLET 2023.

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :
Section :	Sexe :
Trajet emprunté domicile / Lycée :	
(Merci de fournir une impression d'écran sur papier du trajet en transports en commun via Mappy ou autre application de transports)	

L'internat est un service non obligatoire proposé aux élèves inscrits au LIEP dont le domicile est éloigné ou dans le cadre d'un parcours de réussite scolaire. Pour qu'un élève puisse être inscrit à l'internat, la famille doit préalablement déposer cette fiche complétée et signée. Des informations complémentaires pourront être demandées par le service d'intendance. Cette fiche sera étudiée lors d'une commission interne au lycée. Une fois la demande validée par la commission, les familles seront informées par courrier ou par mail.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

- La demande d'inscription à l'internat implique que chaque élève interne loge obligatoirement du lundi soir au vendredi matin. Aucun hébergement partiel ne pourra être accordé.
- La demande d'inscription à l'internat vaut pour l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin. Cependant, de manière exceptionnelle et justifiée, l'élève peut être autorisé à quitter l'internat en cours d'année scolaire. Dans ce cas, la famille devra avertir l'établissement **avant le début du trimestre concerné**. Un élève qui choisit de quitter l'internat, ne sera pas prioritaire en cas de demande de réinscription l'année suivante.
- L'internat fonctionne du lundi soir au vendredi matin. Les horaires d'accès seront précisés en début d'année scolaire. L'internat est surveillé par des assistants d'éducation placés sous la responsabilité des CPE. Chaque nuit de 20h00 à 08h00, un agent veilleur de nuit est en poste à la loge de l'internat et effectue des rondes régulières dans les locaux et dans les espaces extérieurs. L'internat est équipé d'un système de vidéosurveillance au niveau des accès.
- Le lundi matin lors de leur arrivée, les élèves internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie située dans le hall du lycée et se rendent ensuite en cours. L'internat est accessible en fin d'après-midi sous la surveillance d'assistants d'éducation. Le vendredi matin avant de se rendre en cours, les internes doivent ranger leur chambre et déposer leur valise ou leur sac dans la bagagerie du lycée.
- Durant la journée, les élèves internes sont soumis aux mêmes règles que les autres élèves et respectent le règlement intérieur de l'établissement. L'internat n'est accessible qu'à partir des horaires de présence des assistants d'éducation.
- L'accès à l'internat doit s'effectuer **au plus tard à 18h30**
- L'hébergement est constitué de chambres doubles avec une salle de bain et d'un WC.
- En fin de journée, les internes peuvent travailler dans leur chambre où ils disposent d'un bureau et d'un accès internet ou dans les salles de travail.
- Des activités culturelles (cinéma, théâtre...) et sportives (AS-UNSS) encadrées peuvent être proposées sur le temps de l'internat en fin de journée.

TARIFS

Le tarif de l'internat est établi de manière forfaitaire et défini annuellement par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le montant journalier est de 10.66 € (tarif maximum). Ce montant comprend les repas et la nuitée. Des réductions peuvent s'appliquer en fonction du quotient familial. Attention, ces réductions ne s'appliquent que sur les repas (midi et soir) et

non sur les nuitées (hébergement et petit déjeuner). Les bourses sont déduites des **factures adressées en début de trimestre** aux familles et viennent en déduction des tarifs précisés ci-dessus.

[A titre d'exemple, **une famille qui ne dispose pas d'aides** (Aide régionale et/ou bourse nationale) acquitte les montants d'environ 740 € pour septembre-décembre / 580 € pour janvier-mars / 500 € pour avril-juin]

LES REMISES D'ORDRE

En concertation avec les établissements, la Région a souhaité fixer les conditions dans lesquelles peuvent être octroyées des remises d'ordre. Celles-ci sont de deux natures :

1- Les remises d'ordre accordées de plein droit (sans que les familles en fassent la demande) :

- Fermeture des services de restauration et/ou des services d'hébergement pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel) ;
- Décès d'un élève ;
- Elève exclu par mesure disciplinaire ;
- Elève participant à un voyage scolaire organisé par l'établissement pendant le temps scolaire ou à une sortie culturelle ;
- Stages et formation en entreprise obligatoires dans le cadre du cursus scolaire ;
- Période de concours (CPGE...) ;
- Arrêt des cours de fin d'année scolaire lié à l'organisation des examens sauf si période déjà prise en compte dans le calcul du forfait annuel ;
- Absence liée à l'interruption du service de transport décidé par le Préfet ou le STIF à partir de deux jours consécutifs.

2- Les remises d'ordre accordées sous conditions (sur demande expresse de la famille) :

- Elève absent pour maladie : la remise d'ordre est applicable à partir de 5 jours consécutifs avec effet rétroactif au 2^{ème} jour d'absence ; **La demande doit être adressée au service d'intendance.**
- Elève changeant de catégorie (passage de demi-pensionnaire ou interne à externe) en cours de période pour raison de force majeure dûment justifiée (régime alimentaire, changement de domicile) ;
- Départ définitif de l'élève en cours d'année scolaire.

CHAMBRES, COUCHAGE

L'établissement met à disposition de chaque interne 1 lit de 90 cm + 1 matelas + 1 table de nuit + 1 lampe de chevet + 1 lampe de bureau + 1 bureau + 1 chaise + 1 armoire fermant à clé + 1 étagère + 1 prise RJ45 permettant de brancher un ordinateur. Il appartient à la famille de fournir 1 drap housse + 1 taie d'oreiller + 1 couette + 1 housse de couette + oreiller. Chaque interne recevra la clef de sa chambre dont il sera responsable. Un état de lieux entrant et sortant sera effectué. Toutes dégradations du mobilier ou des locaux pourront être facturées aux familles au prix du remplacement.

SALLES DE TRAVAIL ET DE DETENTE

Des salles de travail équipées d'ordinateurs permettent d'accueillir les internes durant les temps d'étude. Des salles de détente, de TV et cafétéria sont également à disposition.

ETUDES DES DOSSIERS

Les critères suivants seront pris en considération pour l'acceptation à l'internat :

- L'éloignement géographique
- Les élèves boursiers
- Les élèves ayant déjà été scolarisés dans un établissement avec internat.

INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme, M.

Parent(s) de l'élève NOM : PRENOM :

Section : Américaine Arabe Brésilienne Chinoise Bachibac

Elève boursier : Oui Non

Elève déjà interne l'an passé : Oui Non

Sollicite l'inscription de mon enfant à l'internat du Lycée International de l'Est Parisien pour l'année 2023-2024.
Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INTERNAT : (expliquer en quelques lignes ou fournir un courrier)

Motivations de l'élève :

Motivation du/des représentant(s) légal/légaux :

J'ai joint le plan du trajet emprunté

A..... Le :/...../.....

Signature obligatoire responsable légal 1

Signature obligatoire responsable légal 2